

partiel de civil.

Par **tweety**, le **12/06/2006** à **18:40**

bonjour je viens de passer mon partiel de droit civil est j'aimerais avoir votre avis sur certains ou je ne suis pas sur du tout de se que j'ai mis.

arrow **un concubin** promet à son ex concubine qu'elle peut occuper la maison ou ils vivnet jusqu'à la naissance du bébé et jusqu'à ce qu'elle trouve un appartement.
il se retracte et voudrait savoir si sa promesse à une valeur juridique.

pesonnellement j'ai mis oui car il s'agit de la parole donnée mais je ne se sait pas si j'ai raison ou pas. **?**

arrow **le fait de reconnaître prénatalement un enfant de de le dire à toute sa famille** permet -il de dire qu'il y a possession d'etat?
je pense que oui mais je ne suis pas très convaincu.

arrow **peut-on demander une nullité de mariage si son époux nous à cacher qu'il etait un** vervant supporteur de OM et alors que moi je suis une passionnée du PSG.
sachant que l'épouse n'aurai pa refusé d'épousé un mari de l'OM. elle lui reproche de ne pas lui avoir di la vérité. est ce qu'il ya un un vise du consemnt **?**
(je vous assure que le cas pratique parle du PSG et de l'OM)

merci pour votre aide